PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

SRAS BTP
Prévention - Santé au Travail

Carsat Retraite & Santé au travail
Midi-Pyrénées

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 27 novembre 2025

Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail des salariés du BTP : la DREETS Occitanie, les CARSAT Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et le SRAS BTP [1] ont signé leur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) le 21 novembre 2025.

Ce contrat d'objectifs et de moyens cible spécifiquement la prévention des risques liés aux fortes chaleurs dans le secteur du BTP et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Avec cette signature, les CPOM des 19 services de prévention et de santé interentreprises d'Occitanie sont désormais finalisés.

Un engagement commun entre SRAS BTP, DREETS et CARSAT Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Par ce contrat, les partenaires mutualisent leurs expertises et leurs moyens afin de déployer la prévention directement auprès des entreprises et des salariés.

Le contrat signé avec le SRAS BTP met en lumière une dimension essentielle du partenariat régional : la coopération interservices. **En effet, une action sur le risque « travail et fortes chaleurs climatiques » est menée en synergie entre les deux services de prévention spécialisés** dans le BTP en Occitanie : le SRAS BTP et Santé BTP 34.

Ce pilotage commun renforce l'efficacité de l'action pour répondre à un enjeu majeur de protection et de santé au travail.

Focus sur les actions concrètes de ce contrat :

- **Travail et fortes chaleurs**

L'Occitanie étant particulièrement exposée aux fortes chaleurs, le contrat vise à protéger les travailleurs du BTP directement impactés par l'exposition extérieure.
Les métiers les plus exposés, notamment les maçons VRD (construction de voiries et réseaux divers), représentent 5 179 salariés pour le SRAS BTP et 1 440 pour Santé BTP 34.

Concrètement, l'action se traduit par :

- un accompagnement des entreprises sur le terrain pour les aider à évaluer le risque "travail et Chaleur" et à intégrer des plans d'actions dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;

[1] DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités / CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- le déploiement d'outils de sensibilisation (guides de l'OPPBTP[2], plaquettes thématiques) et l'organisation de sensibilisations collectives ;
- une action concertée visant à sensibiliser les collectivités et les donneurs d'ordre à l'intérêt d'autoriser des chantiers sur des horaires adaptées lors des périodes de canicule.

- **Prévention de la désinsertion professionnelle**

La prévention de la désinsertion professionnelle est un axe de travail pour l'ensemble des services de prévention et de santé au travail. Elle est déterminante dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, fortement marqué par la pénibilité physique et l'usure professionnelle.

Il s'agit de détecter le plus en amont possible les salariés concernés, avec un accompagnement personnalisé par le service, en lien avec la CARSAT et Cap Emploi. Les entreprises sont également soutenues pour l'adaptation des postes via l'accès aux financements comme le fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle.

19 CPOM signés en Occitanie

Cette signature clôture la contractualisation régionale avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) : les **19 CPOM sont désormais finalisés.**

L'efficacité du partenariat est démontrée : la négociation des 19 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, initiée fin 2024, a abouti en moins d'un an. La clôture de la contractualisation régionale marque une étape clé : elle permet désormais à tous les partenaires (DREETS, CARSAT et services de prévention et de santé au travail) de lancer concrètement la phase de mise en œuvre des actions.

Les CPOM sont des feuilles de route quinquennales qui engagent l'ensemble des acteurs à déployer des actions de prévention ciblées. La prévention de la désinsertion professionnelle est un axe stratégique central dans chaque CPOM. Les autres risques professionnels (troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, risque routier …) relèvent, eux, des priorités issues des diagnostics de chaque service de prévention et de santé au travail.

A propos des partenaires

La DREETS Occitanie
La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) soutient la compétitivité des entreprises, le développement de l'activité et de l'emploi, veille à la protection des travailleurs, accompagne les mutations économiques dans une approche globale des entreprises, et favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables. Elle veille au bon fonctionnement des marchés et à la protection des consommateurs.
En matière de santé au travail, la DREETS pilote le Plan Régional Santé Travail (PRST) aux côtés des acteurs institutionnels et de la prévention. Le PRST constitue la feuille de route des acteurs de la prévention au niveau régional, programmant les actions partenariales en santé au travail. Il propose des outils pour améliorer la prévention des risques professionnels.

Les Carsat (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon)
Elles exercent 3 grandes missions pour être aux côtés des salariés du privé, des travailleurs indépendants et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite :
Retraite : régulariser les carrières des actifs, informer et conseiller les futurs retraités, gérer la préparation et assurer le paiement des retraites, lutter contre le non-recours aux droits
Risques professionnels : assurer la tarification et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de prévention des risques professionnels
Santé / Social : accompagner les assurés fragilisés en prévenant la désinsertion professionnelle des salariés et la perte d'autonomie des retraités

[2] OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

SRAS BTP
Le SRAS BTP est une association régie par la loi 1901, dont la mission est de contribuer activement à la prévention des risques professionnels dans les entreprises du secteur du BTP, y compris les intérimaires, les entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires (INB) et les salariés exposés à des risques particuliers. L'objectif principal est de préserver la santé au travail des salariés, d'améliorer les conditions de travail et de prévenir la désinsertion professionnelle.

CONTACTS PRESSE

- DREETS Occitanie : Christine LEMOAL, responsable communication externe
  oc-dreets.communication@dreets.gouv.fr / 06 29 85 54 40
- Carsat Midi-Pyrénées : Maël PAILLART, responsable communication
  mael.paillart@carsat-mp.fr / 06 82 60 89 32
- Carsat Languedoc-Roussillon : Elodie SPAGNUOLO, responsable communication
  elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr / 06 47 83 91 75
- SRAS : Brice Roumiguière, directeur
  brice.roumiguiere@srasmt.com / 06 22 69 38 01